



ESR annonce la mise à disposition du prospectus relatif à son projet d'augmentation de capital réservée à Osiatis ayant reçu le visa n°12-414 de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 août 2012

Mise à disposition du rapport de l'expert indépendant

Meudon, le 30 août 2012 - Conformément à l'annonce faite à l'occasion d'un communiqué commun d'ESR et d'Osiatis en date du 26 juillet 2012 portant sur le rapprochement des deux sociétés, ESR annonce aujourd'hui avoir mis à la disposition du public un prospectus en vue de l'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à la société Osiatis, consistant en l'émission de 8.000.000 d'actions ordinaires nouvelles d'ESR pour un prix de souscription de 0,50 euro par action nouvelle (correspondant à 0,05 euro de valeur nominale et à 0,45 euro de prime d'émission) représentant un apport en numéraire d'un montant total (prime d'émission incluse) de 4.000.000 euros.

Ce projet d'augmentation de capital sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires d'ESR prévue pour se tenir le 14 septembre 2012.

A la date du présent communiqué, la souscription d'Osiatis à l'augmentation de capital réservée reste soumise à la satisfaction d'un certain nombre de conditions suspensives, usuelles à ce type d'opération (voir partie D.3 c) du résumé du prospectus figurant ci-après).

Il est prévu que le règlement-livraison de l'augmentation de capital réservée intervienne le 14 septembre 2012 après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires d'ESR.

En application des articles L. 412-1 et L. 21-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°12-414 en date du 30 août 2012 sur le prospectus.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'ESR 2, rue de Paris 92190 MEUDON et sur le site Internet de la Société (www.esr.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). ESR attire l'attention du public sur les facteurs de risques figurant au chapitre 4 de la première partie du prospectus et au chapitre 2 de la deuxième partie du prospectus.

Il est rappelé que, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital réservée, Osiatis initiera une offre publique alternative simplifiée sur ESR, laquelle offrira alternativement aux actionnaires d'ESR la possibilité :

- soit d'apporter leurs actions ESR à l'offre en contrepartie d'une somme en espèces de 2,9 euros et de 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR ;
- soit d'apporter leurs actions ESR à l'offre en contrepartie d'une somme en espèces de 1,3 euro par action ESR.

Par ailleurs, ESR annonce avoir mis à la disposition du public le rapport établi par le cabinet BMA, expert indépendant mandaté par ESR en application des articles 261-1 I 1°, 2°, 4° et II du règlement général de l'AMF et en tant que de besoin, de l'article 261-2 du règlement général de l'AMF. Des exemplaires de ce document sont également disponibles sans frais au siège social d'ESR, 2 rue de Paris 92190 MEUDON, et sur le site Internet de la Société (www.esr.fr). Ce rapport figure également dans la section 10.3 de la deuxième partie du prospectus.

Monsieur Jean-Guy Barboteau, président-directeur général d'ESR, qui détient actuellement environ 47% du capital et 63% des droits de vote d'ESR, est partie aux accords avec Osiatis. Il s'est engagé à approuver l'augmentation de

capital réservée et à transférer à Osiatis la totalité de sa participation dans ESR, représentant - à l'issue de cette augmentation de capital et de l'apport de la totalité de sa participation dans ESR à un holding qu'il contrôle à 100% - environ 17,8% du capital d'ESR.

Ce transfert se ferait, à l'option d'Osiatis, soit par apport à la branche mixte de l'offre publique, soit par cession et apport en nature de blocs, selon des proportions et des conditions identiques à celles de la branche mixte de l'offre publique.

Monsieur Jean-Guy Barboteau resterait président-directeur général d'ESR et serait à ce titre étroitement associé au management d'Osiatis.

Dans le cas où les actionnaires minoritaires d'ESR ne représenteraient, à l'issue de l'offre publique, pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'ESR, Osiatis se réservera la possibilité de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions ESR non apportées à l'offre publique.

A propos d'ESR

25 ans d'excellence en gestion des infrastructures informatiques et télécoms. Fondé en 1987, le groupe ESR est aujourd'hui le principal spécialiste de la gestion des infrastructures informatiques et télécoms sur le marché français. Avec un chiffre d'affaires 2011 de 64,4M€ et près de 1 000 collaborateurs, le groupe est également présent, au travers d'ESR Consulting, sur le conseil en stratégie du Système d'Information en s'appuyant sur les fortes compétences développées en Sécurité, Stockage & Archivage, Réseaux & Télécoms et Virtualisation.

La clientèle d'ESR est composée de grands comptes et d'ETI opérant sur les secteurs des télécoms, de la banque-assurance, des services, de l'industrie, du transport, de la santé et du secteur public. Le groupe ESR est implanté sur l'ensemble du territoire national et accompagne ses clients en Europe.

Contact : ESR : Jean-Guy BARBOTEAU, Président Directeur Général, jean-guy.barboteau@esr.fr, 01 47 65 14 00

Euronext Paris, Compartiment C, ISIN : FR0000072969, Mémo : ESRP ; Bloomberg : ESR FP ; Reuters : ESRP.PA.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°12-414 en date du 30 août 2012 de l'AMF

Section A – Introduction et avertissement

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
-----	--------------------------	---

Section B – Emetteur

B.1	Raison sociale et nom commercial	La Société a pour dénomination sociale « E.S.R. SA ». Dans tous le prospectus la « Société » renvoie à ESR SA et le « Groupe » à la Société et l'ensemble de ses filiales consolidés.
B.2	Siège social / Forme juridique / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Immeuble Les Montalets, 2 rue de Paris, 92190 MEUDON- Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'administration- Droit applicable : droit français- Pays d'origine : France
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>ESR, société anonyme, a été fondée en 1987. Les initiales qui composent sa raison sociale signifient "L'Expertise Systèmes Réseaux" et traduisent sa spécialisation en ingénierie des infrastructures informatiques et en télécommunications.</p> <p>Le Groupe ESR intervient d'une part sur les systèmes informatiques des grandes entreprises presque exclusivement de clients grands comptes : acteurs majeurs de l'industrie et des services, compagnies d'assurances, banques, administrations, industries, et d'autre part sur les réseaux de télécommunications, pour une clientèle composée d'opérateurs et de constructeurs d'équipement.</p> <p>Le savoir-faire méthodologique et technique du Groupe ESR s'étend de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'infogérance d'exploitation.</p> <p>L'infogérance et les activités forfaitaires ont représenté 60% du chiffre d'affaires en 2011, l'assistance technique 40%.</p>

		<p>Disposant d'une confiance forte de ses clients pour son savoir-faire technique et méthodologique, le Groupe ESR intervient au cœur des trois domaines (Design, Build, Run).</p> <p>Le Groupe ESR possède aujourd'hui une offre de services modulaire sur l'ensemble des infrastructures: Télécoms, Poste utilisateur, Réseaux/Sécurité, Systèmes et Applications.</p>
B.4a	Principales tendances récentes	<p><u>Evolution et perspectives</u></p> <p>La Société a renoué avec la croissance et la rentabilité en 2011. Cependant, dans un environnement économique incertain, et face aux évolutions du secteur Télécoms (entrée d'un 4^e opérateur), la société s'attend à une baisse d'activité sur l'année 2012.</p> <p>Dans ce contexte, elle veillera à préserver au mieux ses marges.</p> <p>Les objectifs envisagés en juillet 2012, relatifs aux exercices 2012 à 2016, sont les suivants: le chiffre d'affaires escompté présenterait une croissance globale de 11% (2,1 % en moyenne par an), passant de 64 M€ en 2011 à 71 M€ en 2016, avec un recul de l'activité à 60 M€ en 2012.</p> <p>Ces chiffres restent des objectifs et ne doivent pas être assimilés à des prévisions issues d'un plan d'affaires.</p> <p><u>Remboursement des dettes différées</u></p> <p>Entre le 1^{er} janvier et la date d'arrêté des comptes, le Groupe a remboursé, à la CCSF, au rythme de 150 K€ par mois, les dettes fiscales et sociales différées. A la date d'arrêté des comptes (29 juin 2012), le montant de la dette CCSF est de 3,7 M€ (versus 4,5 M€ au 31 décembre 2011).</p> <p>L'accord conclu le 26 juillet 2012 avec la CCSF prévoit un remboursement du passif fiscal et social du Groupe selon les modalités suivantes : versement de 150 000 euros d'août à décembre 2012, versement de 500 000€ lors de l'augmentation du capital d'ESR, au plus tard le 31 décembre 2012, versement de 190 000€ à partir de janvier 2013 pour régler le solde du principal.</p> <p>ESR a en outre obtenu de la part des organismes de retraite et de prévoyance, et après paiement intégral des dettes différées existante (216 K€ payées le 20 juillet 2012), l'étalement des sommes dues au titre du second trimestre 2012 (827 K€) à raison d'une mensualité de 165 K€ sur 5 mois à partir du mois d'août 2012.</p> <p>A la date d'arrêté des comptes annuels (le 29 juin 2012), le montant total de la dette résiduelle cumulée s'élève à 3,9 M€ (versus 5,2 M€ au 31 décembre 2011).</p> <p><u>Description des accords avec Osiatis</u></p> <p>Le Groupe ESR connaît des difficultés financières, et se trouve dans une situation délicate, sa survie étant à risque à court terme.</p> <p>Un adossement d'ESR à OSIATIS permettra via en particulier l'Augmentation de Capital Réservée l'apport à ESR par OSIATIS des capitaux nécessaires à la sortie des difficultés financières et de trésorerie rencontrées actuellement par la société, au renforcement de ses fonds propres et au retour d'une croissance solide.</p> <p>Ainsi, et après avoir conduit les procédures requises auprès des instances représentatives du personnel concernées du groupe OSIATIS et du groupe ESR, OSIATIS, OSIATIS FRANCE, ESR et Monsieur Jean-Guy Barboteau ont conclu le 26 juillet 2012 un protocole d'accord définitif (le « Protocole d'Accord») dont les grandes lignes sont : une augmentation de capital réservée à Osiatis de 4 M€, le transfert à Osiatis de la totalité de la participation directe indirecte par BP de JGG dans ESR, et le dépôt par Osiatis d'une offre publique obligatoire simplifiée mixte,</p>

		assortie à titre alternatif d'une offre publique d'achat sur ESR pouvant être suivie d'un retrait obligatoire La conclusion du Protocole d'Accord a fait l'objet d'un communiqué de presse commun à OSIATIS et ESR le 26 juillet 2012, disponible sur les sites internet d'OSIATIS (www.osiatis.com) et d'ESR (www.esr.fr).
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	La Société est à la tête d'un groupe comprenant, au 30 juin 2012, outre ESR SA, quatre autres sociétés consolidées (ESR Consulting, société de Conseil et d'Ingénierie intervenant dans la recherche et développement et dans le conseil orienté systèmes industriels ; Infodesign Communications, dont le cœur de métier est la conception et la mise en œuvre de solutions e-business ; la société Servitique Network Services, spécialisée dans les prestations d'infogérance ; ESR Switzerland, société en sommeil).
B.6	Actionnariat	

ACTIONNAIRES	TITRES		VOIX	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Jean-Guy Barboteau et BP*	2 281 131	46,80%	4 472 048	64,09%
Titres auto-détenus	104 206	2,14%	0	0,00%
Oddo Asset Management	197 463	4,05%	197 463	2,83%
William Wiroth	136 693	2,80%	136 693	1,96%
Tocqueville Finance	50 000	1,03%	50 000	0,72%
Autres titres	2 105 049	43,18%	2 121 861	30,41%
Total	4 874 542	100,00%	6 978 065	100,00%

*Barboteau Participations (BP) est une société holding de M Jean-Guy Barboteau et détient à ce jour 41.183 actions d'ESR (33.000 au nominatif et 8.183 au porteur), soit 0,84% du capital d'ESR.

B.7	Informations financières historiques sélectionnées
<p>Le tableau ci-dessous présente une sélection des principales données financières auditées du Groupe pour les trois derniers exercices (2009, 2010, 2011), ainsi que pour le premier semestre 2012 (examen limité). Les données sont extraites des comptes présentés dans le chapitre 20 du présent Prospectus et doivent être lues en regard dudit chapitre.</p>	

En K€	Arrêté semestriel 30.06.2012	Exercice clos le 31/12/2011	Arrêté semestriel 30.06.2011	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
	Situation financière intermédiaire consolidée (examen limité)	Situation financière consolidée (auditée)	Situation financière intermédiaire consolidée (examen limité)	Situation financière consolidée (auditée)	Situation financière consolidée (auditée)
Chiffre d'affaires	30 385	64.419	32 697	62.053	67.692
Résultat opérationnel courant	51	2.095	777	(2.151)	(895)
Résultat opérationnel	(18)	1.959	641	(2.979)	(895)
Résultat net part du groupe	(207)	1.666	493	(3.219)	(2090)
Actif immobilisé net	12 271	12.299	12 317	12.456	12.776
Dont goodwill	11 014	11 014	11 014	11 014	11 014
Capitaux propres et autres fonds propres	(907)	(691)	(1 978)	(2.495)	597
Dettes fiscales et sociales	17 911	19 600	19 902	17 789	16 244
Endettement financier ¹	9 507	8.540	10 187	9.249	10.355
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées avant impôts et coûts financiers	66	1 327	372	(2 028)	(1 165)
Trésorerie	800	1.693	3 113	1.650	296
Total de bilan	31 664	32.900	34 474	31.469	33.149

Tableau synthétique des capitaux propres et endettement consolidés

Conformément au paragraphe 127 des recommandations du CESR, les tableaux ci-dessous présentent la situation (objet d'un examen limité) des capitaux propres consolidés au 30 juin 2012, et de l'endettement financier net consolidé au 30 juin 2012, établie selon le référentiel IFRS.

¹ L'endettement financier est essentiellement composé d'affacturage

en K€		30/06/2012 (examen limité)
CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT		
Capitaux propres part du groupe²		149
Capital social		244
Réserve légale		0
Autres réserves		(95)
Total des dettes financières courantes		(9 507)
Faisant l'objet de garanties		0
Faisant l'objet de nantissements		0
Sans garanties ni nantissements		(9 507)
Total des dettes financières non courantes		0
Faisant l'objet de garanties		0
Faisant l'objet de nantissements		0
Sans garanties ni nantissements		0
Total		(9 358)
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
A. Trésorerie		800
B. Equivalent de trésorerie		0
C. Titres de placement		0
D. Liquidités (A + B + C)		800
E. Créances financières à court terme		6
F. Dettes bancaires à court terme		0
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes		76
H. Autres dettes financières à court terme		9 424
I. Dettes financières courantes à Court Terme (F + G + H)		9 507
J. Endettement financier net à Court Terme (I – E – D)		8 707
K. Emprunts bancaires à plus d'un an		0
L. Obligations émises		0
M. Autres emprunts à plus d'un an		0
N. Endettement financier net à Moyen et Long Termes (K + L + M)		0
O. Endettement financier net (J + M)		8 707
Il est précisé que les capitaux propres et l'endettement financier net tels que décrits ci-dessus n'ont pas subi de modification substantielle entre le 30 juin 2012 et la date du présent Prospectus.		
B.8	Informations financières pro forma sélectionnées	Sans objet : la Société n'a pas établi d'états financiers pro forma
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.

² Total des capitaux propres part du groupe incluant les écarts de conversion sur les postes du bilan, excluant le résultat et le report à nouveau de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012 ainsi que les autres éléments du résultat global.

B.10	Réserves sur les informations financières historiques	<p>Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contenaient les observations suivantes :</p> <p><u>Au titre du 1^{er} semestre 2012 (Extrait du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle):</u> Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le cinquième paragraphe de la note 6.1 de l'annexe relative aux conditions d'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2011 [20.1.2.1 dans le Prospectus], et sur la note 6.4 de l'annexe relative à la continuité d'exploitation [20.1.2.4 dans le Prospectus].</p> <p><u>Au titre de 2011 (Extrait du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés):</u> Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus (certification des comptes), nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note de l'annexe consolidée intitulée « Méthodes comptables significatives ».</p> <p><u>Au titre de 2010 (Extrait du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés):</u> Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus (certification des comptes), nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans le paragraphe « Continuité de l'exploitation » de la note de l'annexe consolidée intitulée « Méthodes comptables significatives » et sur la note de l'annexe consolidées relative aux « Événements postérieurs à la clôture » relative aux nouvelles échéances obtenues par votre groupe dans le cadre d'une demande d'étalement de son passif fiscal et social..</p> <p><u>Au titre de 2009 (Extrait du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés):</u> Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus (certification des comptes), nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité de l'exploitation exposée dans la note de l'annexe correspondante.</p>
B.11	Fonds de roulement net	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du groupe, avant l'augmentation de capital faisant l'objet du présent Prospectus, ne permet pas à la société d'être en mesure de faire face à ses échéances au-delà de mi-septembre.</p> <p>Sur la base des prévisions d'exploitation et de trésorerie du groupe hors remboursement des dettes différées, le besoin de financement maximum identifié sur les 12 prochains mois (aout 12-aout 2013) serait de 1 million d'euros en position fin de mois avec un pic intra-mensuel au maximum estimé à 1,3 million euros.</p> <p>Après prise en compte du remboursement des dettes différées (dettes CCSF et retraite-prévoyance), le besoin de financement maximum identifié sur les douze prochains mois serait de 2.5 millions d'euros en position fin de mois avec un pic intra-mensuel maximum estimé à 3 millions d'euros.</p> <p>La Société atteste ainsi qu'à l'issue de la réalisation de l'opération objet du présent Prospectus, son fonds de roulement net sera suffisant au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie d'exploitation au cours des douze prochains mois à compter de la date du prospectus.</p>

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, et catégorie des actions nouvelles	Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee sont des actions ordinaires de même catégories que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur Euronext Paris (compartiment C) et négociables sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000072969.
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	8.000.000 actions nouvelles totalement libérées d'une valeur nominale unitaire de 0,05 euro.
C.4	Droits attachés aux actions offertes	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre des Augmentations de Capital sont les suivants : - droit aux dividendes et profits ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit au boni de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C.6	Cotation des actions nouvelles	Sur Euronext Paris, immédiatement après l'augmentation de capital réservée, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société, sous le code ISIN FR0000072969.
C.7	Politique de dividendes	Il n'y a pas eu de dividendes distribuables au cours des trois dernières années.

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	Les principaux facteurs de risques propres à la Société et à son environnement figurent ci-après. - Les risques liés à l'activité du groupe : tels que les risques liés aux évolutions sectorielles, risques liés à l'environnement concurrentiel, risques liés à la dépendance envers les clients, risques liés aux évolutions technologiques, risques liés aux contrat, risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle. - Les risques sociaux : le groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables, ont fait l'objet de provisions pour risques et charges comptabilisées à la clôture de l'exercice (ces provisions pour litiges se montent au 31/12/2011 à 1.068 K€ et à 1.105 K€ au 30/06/2012). Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation
-----	---	--

		<p>financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques financiers : risque de change, risque de liquidité (en lien avec le fonds de roulement net) et en particulier les risques de taux (100% de la dette du groupe est à court terme et à taux variable). Le financement du groupe est assuré essentiellement par la cession de créances à un factor. Le coût de ce financement correspond à Euribor 3 mois plus une marge. Au 31/12/2011, le montant des créances d'affacturage est de 10.937 K€, il est de 10.506 K€ au 30/06/2012. Toute variation de +/- 1% en année pleine, par rapport au niveau actuel de l'Euribor, se traduirait par une charge ou un produit financier supplémentaire de 113 K€.
D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Risques liés à l'Augmentation de Capital Réserve :</p> <p>a) Les actionnaires verront leur participation dans le capital de la Société sensiblement diluée</p> <p>Un actionnaire possédant 1% du capital sur une base non diluée n'en possédera plus que 0,379%, soit une dilution de 62,1%. A noter qu'il n'existe plus d'instrument dilutif à ce jour.</p> <p>b) La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement</p> <p>Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées sur ces marchés.</p> <p>Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les variations des résultats du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ; - les différences entre les résultats du Groupe et ceux attendus par les investisseurs ; - la mise en œuvre de mesures de restructurations sociales ; - les facteurs de risque liés à l'activité du groupe, les risques juridiques et réglementaires, les risques financiers, - la liquidité du marché des actions de la Société. <p>Cette volatilité du cours des actions de la Société pourrait faire courir un risque de pertes immédiates et brutales aux actionnaires.</p> <p>c) La souscription d'Osiatis à l'Augmentation de Capital Réserve peut ne pas se réaliser dans les cas où tout ou partie des conditions suspensives ci-dessous (« les conditions suspensives ») stipulées à son bénéfice ne seraient pas satisfaites et qu'Osiatis n'y aurait pas renoncées pour autant qu'elle y soit légalement autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la confirmation par la CCSF de ce que la dette d'ESR auprès des créanciers publics CCSF n'est pas supérieure à un montant en principal de 3.279.755,83 euros au 1er juillet 2012 ; - l'autorisation expresse sans engagement ou par approbation tacite de la Transaction par l'Autorité de la Concurrence en Phase 1, conformément aux articles L. 430-1 et suivants du Code de commerce ; - la délivrance du rapport établi par BMA en qualité d'expert indépendant conformément aux articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, lequel conclura sans réserve au caractère équitable, du point de vue financier, de l'Augmentation de Capital Réserve, de l'Offre Publique et du Retrait Obligatoire éventuel, et n'aura pas été modifié ou retiré à la date de réalisation de l'Assemblée Générale Mixte d'ESR prévue pour se tenir le 14 septembre 2012 ; - l'approbation, sans modification, par l'Assemblée Générale Mixte, de l'ensemble des

		<p>résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte dont celles relatives notamment à l'Augmentation de Capital Réservee et à la nomination de deux nouveaux administrateurs proposés par Osiatis, Monsieur Jean-Guy BARBOTEAU s'étant engagé à voter en faveur de l'ensemble de ces résolutions (à l'exception de la 12ème résolution);</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'une violation significative des engagements consentis par Monsieur Jean-Guy Barboteau à Osiatis, ou de survenance d'un évènement nouveau significatif défavorable pour ESR, ses actifs, activités, résultats ou sa situation financière ; - l'absence de cessation des paiements au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce d'ESR ou d'une filiale d'ESR, ni de procédure collective engagée contre ESR ou une filiale d'ESR à la date de réalisation de l'Assemblée Générale Mixte d'ESR prévue pour se tenir le 14 septembre 2012 ; - que les déclarations et garanties d'ESR visés dans le Protocole d'Accord soient exactes à la date de réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee comme si elles avaient été réitérées à cette date. <p>L'ensemble de ces conditions devront être satisfaites le 14 septembre 2012 en vue de la tenue de l'Assemblée Générale du même jour, appelée à autoriser la présente opération d'augmentation de capital réservée à Osiatis. Celle-ci donnera lieu au passage de 50% du capital par Osiatis et déclenchera le lancement d'une offre publique d'achat à un prix de d'1,30€ par action ESR apportée, ou d'une offre mixte d'espèces et d'actions Osiatis sur la base de 2,90€ en espèces et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR, pouvant être suivie d'un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires d'ESR ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote.</p>
--	--	--

Section E – Offre		
E.1	Montant de l'émission	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total brut : 4.000.000 € - Dépenses totales liées à l'émission : environ 0,5 M€ - Montant total net : environ 3,5 M€
E.2a	Raisons de l'offre et utilisation du produit	<p>L'Augmentation de Capital Réservee de 4 millions d'euros est réalisée dans le but de (i) renforcer durablement ses fonds propres de sorte à faire face à ses échéances court et moyen terme et notamment de pouvoir procéder au remboursement programmé des dettes fiscales et sociales de la Société ayant fait l'objet d'un étalement. Après prise en compte du remboursement des dettes différées (dettes CCSF et retraite-prévoyance), le besoin de financement maximum identifié sur les douze prochains mois serait de 2.5 millions d'euros en position fin de mois avec un pic intra-mensuel maximum estimé à 3 millions d'euros ; ainsi dans les 12 mois qui viennent, l'augmentation de capital permettra de couvrir le remboursement des dettes différés à hauteur de 2,7 M€ €, le solde alimentant la trésorerie courante d'ESR, (ii) retrouver une croissance solide en pouvant faire face à ses besoins de trésorerie d'exploitation et grâce à des investissements notamment dans du matériel informatique.</p> <p>L'Augmentation de Capital Réservee donnera lieu au passage de 50% du capital par Osiatis et déclenchera le lancement d'une offre publique d'achat à un prix de d'1,30€ par action ESR apportée, ou d'une offre mixte d'espèces et d'actions Osiatis sur la base de 2,90€ en espèces et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR, pouvant être suivie d'un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires d'ESR ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Les principales étapes du protocole d'accord définitif (le « Protocole d'Accord») conclu le 26 juillet 2012 entre OSIATIS, OSIATIS FRANCE (société par actions simplifiée contrôlée par OSIATIS au capital de 3.675.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 414 967 984 (« OSIATIS France »)), ESR et Monsieur Jean-Guy Barboteau définissant les termes et conditions du rapprochement (la « Transaction ») sont les</p>

	<p>suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de capital d'ESR réservée à Osiatis d'un montant de 4 millions d'euros, conduisant Osiatis à détenir environ 62,14% du capital d'ESR ; - modification, concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital réservée, de la gouvernance d'ESR pour conférer une représentation majoritaire à Osiatis au conseil d'administration d'ESR, Monsieur Jean-Guy Barboteau restant président-directeur général d'ESR ; - concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital réservée : <ul style="list-style-type: none"> o apport par Monsieur Jean-Guy Barboteau de la totalité de sa participation dans ESR à la société B Participations, société anonyme au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 2, rue de Paris, 92190 Meudon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 424 778 892 (« B Participations ») contrôlée par ce dernier ; et o émission par B Participations, et souscription par Osiatis, d'obligations remboursables (i) en actions ESR, puis en actions Osiatis, détenues par B Participations ou (ii) en numéraire ; - dépôt par Osiatis d'une offre publique obligatoire simplifiée mixte, qui sera soumise au contrôle de l'AMF, assortie à titre alternatif d'une offre publique d'achat, sur ESR, qui permettra aux actionnaires d'ESR, au choix, d'apporter leurs actions en contrepartie d'espèces, sur la base d'1,30€ par action ESR apportée, ou d'une offre mixte d'espèces et d'actions Osiatis sur la base de 2,90€ en espèces et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR pouvant être suivie d'un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires d'ESR ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote ; - transfert par B Participations à Osiatis de la totalité de sa participation dans ESR, représentant à cette date 17,72% du capital d'ESR, à l'option d'Osiatis, soit par apport à la branche mixte de l'offre publique, soit par cession et apport en nature de blocs, selon des proportions et des conditions identiques à celles de la branche mixte de l'offre publique ; - mise en place d'un plan d'intéressement du management d'ESR dans le cadre du nouvel ensemble. <p>Nombre et prix de souscription des actions nouvelles : 8.000.000 actions nouvelles seront émises à un prix de 0,5 euro par action (0,05 euro de nominal et 0,45 euro de prime d'émission).</p> <p>Le prix de souscription résulte de l'accord conclu entre la Société et Osiatis SA. Il représente une décote de 1,4% par rapport à la moyenne mensuelle des cours de clôture de l'action ESR précédant l'annonce de l'opération, objet du présent Prospectus (0,54 euro au 30 juin 2012) et une décote de 60,63% par rapport au dernier cours de clôture précédant la date d'attribution du visa du présent Prospectus (1,27euros au 29 aout 2012).</p> <p>Le Conseil d'administration de la Société a décidé, pour se conformer en tant que besoin aux dispositions de l'article 261-2 du Règlement Général de l'AMF, de désigner Monsieur Pierre Béal, du Cabinet Bellot Mullenbach & Associés, en qualité d'expert indépendant, à l'effet de se prononcer sur les conditions financières de l'Augmentation de Capital Réservee. Monsieur Pierre Béal a conclu au caractère équitable du prix de souscription de l'Augmentation de Capital Réservee. Une copie du rapport de l'expert indépendant figure en 10.3 en deuxième partie du Prospectus.</p>
--	---

		<p>Bénéficiaire de l'augmentation de capital :</p> <p>Sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation aux conditions suspensives mentionnées en 10.6 de la deuxième partie du présent Prospectus, Osiatis souscrira à l'intégralité de l'Augmentation de Capital Réservee.</p> <p>Versement des fonds et livraison des actions :</p> <p>Les fonds versés à l'appui de la souscription d'Osiatis SA seront reçus par CACEIS Corporate Trust, CACEIS, 14, rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, qui établira le certificat du dépositaire prévu à l'article L. 225-146 du Code de commerce.</p> <p>La date de règlement-livraison prévue des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee est le 14 septembre 2012.</p> <p>Pays dans lesquels l'offre sera ouverte :</p> <p>L'offre sera ouverte uniquement en France.</p> <p>Calendrier indicatif :</p> <table> <tr> <td>30 août 2012</td> <td>Visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'Augmentation de Capital Réservee</td> </tr> <tr> <td>14 septembre 2012</td> <td>Assemblée Générale 2012 d'E.S.R. délibérant notamment sur l'Augmentation de Capital Réservee</td> </tr> <tr> <td>14 septembre 2012</td> <td>Réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee</td> </tr> <tr> <td>14 septembre 2012</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee.</td> </tr> <tr> <td>14 septembre 2012</td> <td>Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission et d'admission relatif à l'Augmentation de Capital Réservee.</td> </tr> </table>	30 août 2012	Visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'Augmentation de Capital Réservee	14 septembre 2012	Assemblée Générale 2012 d'E.S.R. délibérant notamment sur l'Augmentation de Capital Réservee	14 septembre 2012	Réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee	14 septembre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee.	14 septembre 2012	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission et d'admission relatif à l'Augmentation de Capital Réservee.
30 août 2012	Visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'Augmentation de Capital Réservee											
14 septembre 2012	Assemblée Générale 2012 d'E.S.R. délibérant notamment sur l'Augmentation de Capital Réservee											
14 septembre 2012	Réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee											
14 septembre 2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee.											
14 septembre 2012	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission et d'admission relatif à l'Augmentation de Capital Réservee.											
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	Osiatis SA, souscrira l'intégralité de l'Augmentation de Capital Réservee sous réserve seulement de la satisfaction ou de la renonciation aux conditions suspensives.										
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage	<p>Personne ou entité offrant de vendre des actions</p> <p>Non applicable</p> <p>Convention de blocage</p> <p>Il n'y a pas de convention de blocage</p>										
E.6	Montant et pourcentage de dilution											
<p><u>Actionnariat</u></p> <p>(i) Répartition du capital et des droits de vote au moment du visa, avant l'Augmentation de Capital Réservee</p>												

ACTIONNAIRES	TITRES		VOIX	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Jean-Guy Barboteau et BP*	2 281 131	46,80%	4 472 048	64,09%
Titres auto-détenus	104 206	2,14%	0	0,00%
Autres titres**	2 489 205	51,07%	2 506 017	35,91%
Total	4 874 542	100,00%	6 978 065	100,00%

*Barboteau Participations (BP) est une société holding de M Jean-Guy Barboteau

** A titre d'information : dont 50.000 titres et droits de vote détenus au 24 août 2012 par Tocqueville Finance, soit 1,03% du capital et 0,72% des droits de vote ; 136 693 actions et droits de vote détenus au 24 août 2012 par William Wiroth, soit 2,80% du capital et 1,96% des droits de vote ; 197 463 actions et droits de vote détenus par Oddo Asset Management au 24 août 2012, soit 4,05% du capital et 2,83% des droits de vote.

(ii) **Répartition du capital et des droits de vote pro-forma consécutivement à l'Augmentation de Capital Réservee**

ACTIONNAIRES	TITRES		VOIX	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Osiatis	8 000 000	62,14%	8 000 000	53,41%
Jean-Guy Barboteau et BP*	2 281 131	17,72%	4 472 048	29,86%
Titres auto-détenus	104 206	0,81%	0	0,00%
Autres titres	2 489 205	19,33%	2 506 017	16,73%
Total	12 874 542	100,00%	14 978 065	100,00%

*Barboteau Participations (BP) est une société holding de M Jean-Guy Barboteau

(iii) **Répartition du capital et des droits de vote consécutivement à l'Augmentation de Capital Réservee et à l'apport des titres de Jean-Guy Barboteau à B Participations***

ACTIONNAIRES	TITRES		VOIX	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Osiatis	8 000 000	62,14%	8 000 000	62,40%
Barboteau Participations*	2 281 131	17,72%	2 314 131	18,05%
Titres auto-détenus	104 206	0,81%	0	0,00%
Autres titres	2 489 205	19,33%	2 506 017	19,55%
Total	12 874 542	100,00%	12 820 148	100,00%

*Barboteau Participations (BP) est une société holding de M Jean-Guy Barboteau

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action, et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date d'obtention du visa de l'AMF (soit 4.874.542 actions)

serait la suivante :

Pro-forma sur les capitaux propres au 30 juin 2012

A la date du 30 juin 2012 (En euros)	Quote-part des capitaux propres	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant augmentation de capital		
Nombre d'actions totales	4 874 542	4 874 542
Capitaux propres consolidés	-907 000	-907 000
Quote-part par action	-0,186	-0,186
Après augmentation de capital		
Nombre d'actions totales	12 874 542	12 874 542
Capitaux propres consolidés	3 093 000	3 093 000
Quote-part par action	0,240	0,240

* Les plans d'options de souscription d'actions (55 000 titres) sont réputés éteints du fait du départ de l'entreprise des salariés concernés.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital réservée et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date d'obtention du visa de l'AMF (soit 4.874.542 actions)) sera la suivante :

Pro-forma au 30 juin 2012

[dernière mise à jour de la répartition du capital social]

A la date du 30 juin 2012 (En euros)	Participation de l'actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant augmentation de capital		
Nombre d'actions totales	4 874 542	4 874 542
Nombre d'actions de l'actionnaire	48 745	48 745
En %	1,000%	1,000%
Après augmentation de capital		
Nombre d'actions totales	12 874 542	12 874 542
Nombre d'actions de l'actionnaire	48 745	48 745
En %	0,379%	0,379%

* Les plans d'options de souscription d'actions (55 000 titres) sont réputés éteints du fait du départ de l'entreprise des salariés concernés.

L'Augmentation de Capital Réservee donnera lieu au passage de 50% du capital par Osiatis et déclenchera le lancement d'une offre publique d'achat à un prix de d'1,30€ par action ESR apportée, ou d'une offre mixte d'espèces et d'actions Osiatis sur la base de 2,90€ en espèces et 2 actions Osiatis pour 13 actions ESR, pouvant être suivie d'un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires d'ESR ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote.

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.
-----	--	-------------

